

Technicienne experte

Technicien expert

Classe: 18

Description de la fonction

Rôle principal

Le rôle principal et habituel consiste à planifier et à assurer le déroulement des expériences ou des projets en réalisant des travaux techniques en innovant dans la conception et le développement de produits, d'appareils, d'équipements ou de méthodes de travail.

Attributions caractéristiques

1. Assume la responsabilité des travaux techniques reliés à son domaine d'expertise afin d'assurer le déroulement des projets ou expériences.
2. Développe et met au point de nouvelles techniques et méthodes de travail innovatrices dans son secteur d'activité. Conçoit, dessine, fabrique, modifie ou raffine des instruments, pièces ou appareils afin de dépasser les possibilités offertes par les équipements disponibles et d'assurer la réalisation des travaux de façon optimale.
3. Propose et met en place des protocoles de recherches. Évalue la faisabilité et la justesse des approches retenues.
4. Dirige ou effectue des travaux de conception fonctionnelle et opérationnelle. Vérifie et s'assure de l'exactitude des travaux réalisés.
5. Planifie, élabore et effectue les analyses, les essais et les tests. Analyse les résultats, pose des diagnostics, cherche et propose des solutions afin de corriger les problèmes.
6. Selon son champ d'expertise, assiste les personnes requérantes dans les laboratoires et les ateliers. Fournit des explications et conseils dans l'utilisation d'appareils, de produits et quant au choix des méthodes de travail. Guide les étudiants et les étudiantes lors de leur apprentissage. Assure le respect des consignes de sécurité.
7. Procède à l'évaluation et à l'installation des nouveaux équipements et adapte les méthodes de travail en conséquence.
8. Fournit des conseils et propose toute avenue susceptible d'améliorer le rendement des équipements, de contribuer à l'avancement de son domaine et de répondre aux besoins des différents intervenants. Effectue les recherches nécessaires dans les circonstances.
9. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Voit à leur vérification, au calibrage, à l'étalonnage, à l'entretien et à la réparation. Assure l'approvisionnement.
10. Complète différents formulaires et prépare les rapports et guides relatifs à son travail.

Note

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

Qualifications requises

Scolarité

D.E.C. dans un champ de spécialisation appropriée.

Expérience

Six (6) années d'expérience pertinente.